

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 novembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. DESEILLE) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNET-ARCHERAY (pouvoir Mme AVENA) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme FAVIER (pouvoir M. MILLOT) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. PRIBETICH - Mme MASLOUHI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Contrat Enfance Jeunesse - Signature d'un contrat n°3 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or pour la période 2014-2017 - Décision de principe

Madame Avena, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), fusion des anciens Contrat Temps Libre et Contrat Enfance, conclu pour quatre ans entre la Ville de Dijon et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, permet la perception d'une subvention, appelée « prestation de service enfance », pour les actions inscrites dans le schéma de développement.

Les actions éligibles au Contrat Enfance Jeunesse n°2 pour la période 2010-2013, qui arrive à échéance le 31 décembre 2013, étaient les suivantes.

1 - Au titre du volet « enfance » :

- crèches collectives : Delaunay, Grésilles, Montchapet, Tivoli, Varennes, Voltaire, mini-crèche de la Colombière,
- crèche familiale de la Colombière
- haltes-garderies : Delaunay, Fontaine d'Ouche
- relais de la petite enfance : d'Alembert, Fontaine d'Ouche, Roosevelt
- pilotage enfance (coordinatrice)
- structures partenaires : crèche de la Croix Rouge, crèches Jean-Jaurès de la Confédération Syndicale des Familles, crèche Junot, La Cadole, La P'tite Fac, crèches Maison des Fées de l'association Manège, crèche Princes de Condé, crèche et halte-garderie Roosevelt, Chouroseraie La Calypso, La Pouponnière, binôme micro-crèche Les Paradis de Jules et Juliette
- ludothèque.

2 - Au titre du volet « jeunesse »

- accueils de loisirs extra-scolaires municipaux : Anjou, Balzac, Baudelaire, Champollion, Colombière, Mansart, Marie-Noël, Marmuzots, Montmuzard, Sainte-Anne,
- accueils de loisirs extra-scolaires partenaires : Les PEP 21 Château de Pouilly, CER SNCF Bourroches,
- accueils de loisirs périscolaires,
- animation des quartiers - accueil jeunes Mansart
- animations sportives de quartiers (ASQ)
- formation BAFA-BAFD, coordination PEL, actions PEL, conseil municipal d'enfants.

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et la signature d'un contrat n°3 devraient normalement intervenir avant la fin de l'année 2013 avec prise d' effet en 2014. Or, la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or n'est pas en mesure de produire le contrat définitif à cette échéance.

Il est donc proposé de donner un accord de principe à la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse n°3, dont la rédaction définitive fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal au cours de l'année 2014. Le contrat définitif reprendra les actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse n°2, qui continueront ainsi à être financées, et des actions nouvelles à choisir, au vu du tableau de cofinancement qui sera fourni par la Caisse d'Allocations Familiales, et en fonction des capacités financières de la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord de principe à la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse n°3 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or;

2 - prendre acte du fait que celui-ci sera soumis au Conseil Municipal dès que le schéma de développement aura pu être établi,

3 - prendre acte de la possibilité offerte par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or de verser à la Ville un acompte à valoir sur la prestation de service prévue dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour l'année 2014 et m'autoriser à signer la convention correspondante.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ